

## ANNEXE 1 – JOURS ET HEURES D’OUVERTURE

### Période universitaire

La Bnu est ouverte pendant toute l’année universitaire du lundi au dimanche, sauf les jours fériés légaux, le Samedi saint, le lundi de Pentecôte, les 24 et 31 décembre et lors de l’inventaire annuel (dont les dates sont précisées par affichage et sur le site de la Bnu).

L’établissement peut modifier les jours et heures d’ouverture au public en fonction des circonstances, notamment pendant les périodes de vacances universitaires. Le public est informé par voie d’affichage et sur le site de la Bnu.

Ouverture :

Du lundi au samedi	de 10h à 22h
Dimanche	de 13h à 22h

Les caisses sont ouvertes jusqu’à 18h50.

Les espaces et services suivants sont soumis à des horaires spécifiques :

- **Salle de lecture Dôme (niveau 6)**

Du lundi au samedi	de 13h à 22h
Dimanche	de 13h à 22h

En fonction de l’affluence, la Bnu se réserve la possibilité de modifier les horaires du niveau 6. Le public est informé par annonce micro.

- **Espace Patrimoine, service du PEB, banque de retour**

Du lundi au samedi	de 10h à 19h
Dimanche	fermés

- **Salle d’exposition (lorsqu’une exposition est proposée au public)**

Du lundi au samedi	de 10h à 19h
Dimanche	de 14h à 19h

- Espace de travail partagé

Du lundi au samedi	de 13h à 19h
Dimanche	de 13h à 19h

- Cafétéria

Les horaires d'ouverture en période universitaire sont les suivants :

Du lundi au samedi	de 11h à 20h
Dimanche	de 13h à 20h

Pendant la période estivale, la cafétéria est fermée le dimanche.

L'amplitude horaire peut être modifiée lors des inaugurations d'expositions et des manifestations diverses organisées dans les locaux de la Bnu. Elle peut également varier en fonction de la saisonnalité.

La cafétéria peut faire l'objet d'une location, en accord avec l'exploitant. Les tarifs sont indiqués en annexe 2 – Location des espaces, article 11.

### Période estivale :

La Bnu est ouverte du lundi au samedi pendant la période estivale. Tous les espaces et services sont ouverts sur les mêmes horaires, à l'exception du niveau 6 qui est fermé sur toute la période.

Les dates de début et de fin de période estivale sont indiquées par voie d'affichage et sur le site web de la Bnu.

Du lundi au samedi	de 10h à 19h
Dimanche	fermée

En vigueur à partir du 09/03/2022



Le directeur  
Alain Colas

## ANNEXE 2 – TARIFS DES IMPRESSIONS, PHOTOCOPIES ET SCANS\*

Une convention d'autorisation d'occupation du domaine public a été passée avec l'entreprise COREP pour l'exploitation de copieurs multifonctions et de distributeurs de cartes à la Bnu et à l'Université de Strasbourg. La Bnu ne saurait être tenue pour responsable des éventuels dysfonctionnements de ces appareils.

Le prestataire propose les deux modes de paiement suivants.

### 1- Achat d'unités de copie

L'utilisateur peut acheter des unités de copie aux bornes de rechargement en place à la Bnu et à l'Université de Strasbourg ou bien par paiement sécurisé en ligne. Le crédit des unités achetées est stocké en ligne dans un porte-monnaie électronique.

Ce premier mode de paiement permet la dégressivité des tarifs :

Achat d'une carte rechargeable à une borne	2 € (4 unités offertes)	
Rechargement de carte ou achat d'unités en ligne (tarif TTC à l'unité)	De 1 à 199 unités	0,06 €
	De 200 à 499 unités	0,05 €
	De 500 à 999 unités	0,045 €
	De 1 000 à 2 499 unités	0,03 €
	2 500 unités et plus	0,028 € (tarif disponible par web paiement et à la boutique COREP)

Coût des services proposés :

- 1 copie / impression A4 noir et blanc = 1 unité
- 1 copie / impression A4 couleur = 5 unités
- 1 copie / impression A3 noir et blanc = 2 unités
- 1 copie / impression A3 couleur = 10 unités
- 1 scan A4 ou A3, noir et blanc ou couleur = 1 unité

Une remise de 10 % est appliquée au recto-verso : 10 impressions recto-verso = 9 impressions recto.

### 2- Paiement avec le porte-monnaie IZLY

Le porte-monnaie IZLY, présent sur les cartes délivrées par la Bnu et les établissements universitaires alsaciens à partir de la rentrée universitaire 2015-2016, permet un paiement **du service à l'unité**. Ce mode de paiement ne permet par conséquent pas de bénéficier de tarifs dégressifs :

Unité de copie, quelle que soit la quantité (tarif TTC)	0,06 €
---	--------

Le coût des services est identique à celui indiqué au point 1. Pas de remise possible sur le recto-verso.

\* Ces tarifs peuvent s'appliquer à toutes les opérations de reproduction effectuées à partir des équipements de la bibliothèque.

## ANNEXE 3

### A. CATÉGORIES D'USAGERS DISPENSÉS DU PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

1. Étudiants, enseignants, chercheurs, équipe administrative et autres usagers de l'Université de Strasbourg et des établissements associés (École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg – ENGEES, École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg – ENSAS et Haute École des Arts du Rhin -HEAR), y compris les enseignants vacataires effectuant plus de 40 heures d'enseignement et les chercheurs invités pour la durée de leur mission, en application de la convention passée avec la Conférence des Présidents des universités (Eucor) le 29 Juin 1998, de la Convention d'association entre la Bnu et l'Université de Strasbourg du 17/06/2014, et de la convention du 12 janvier 2016 entre l'Université de Strasbourg et la HEAR,
2. Etudiants, personnels et autres usagers des universités EUCOR de Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Karlsruhe et de Haute-Alsace en application de la convention passée avec la Conférence des Présidents des universités (Eucor) le 29 Juin 1998,
3. Lecteurs inscrits à la Badische Landesbibliothek de Karlsruhe en application de la convention passée avec la Badische Landesbibliothek le 11 mai 1998,
4. Membres de la famille franciscaine dans les conditions de l'article 6 de la convention passée avec la Bnu le 29 juin 2001,
5. Stagiaires de l'Alliance française en application de la convention passée avec l'Alliance française de Strasbourg le 14 décembre 2006 ; pour ces lecteurs, la durée de validité de la carte est d'un mois, renouvelable, la prolongation de la durée de validité de la carte étant limitée à six fois un mois (cf. article 4),
6. Chercheurs institutionnels rattachés à l'une des organisations citées en annexe 4,
7. Personnel des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (en activité),
8. Autres fonctionnaires pour leurs besoins de service, sur justificatif de leur autorité hiérarchique, et à la journée uniquement,
9. Personnels en activité ou retraités des archives des collectivités territoriales d'Alsace et des régions limitrophes (Lorraine et Franche-Comté),
10. Personnels des bibliothèques d'Etat en activité, retraités de l'établissement et de l'Unistra.
11. Ministres des cultes domiciliés exerçant leur fonction dans le cadre du Concordat et à la journée uniquement,
12. Lycéens et étudiants titulaires d'une bourse nationale d'étude,
13. Chômeurs ou allocataires de minimas sociaux (allocation équivalent retraite, allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation veuvage, revenu de solidarité active, allocation de solidarité spécifique, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation temporaire d'attente),
14. Membres des Représentations permanentes, parlementaires et fonctionnaires du Conseil de l'Europe, en application de la convention passée avec le Conseil de l'Europe le 21 novembre 2007 (cf. article 3),
15. Étudiants, personnels, enseignants et autres usagers de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg selon le vote du Conseil d'Administration du 9 avril 2009,

16. Élèves, équipe pédagogique et équipe administrative de l'École du TNS, dans les conditions de l'article 2 de la convention du 15 juillet 2014,
17. Membres du Cercle Maritain, dans les conditions de l'article 12 de la convention passée avec la Bnu le 25 octobre 2013,
18. Membres du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique de la Bnu pour la durée de leur mandat (3 ans),
19. Etudiants, personnels et enseignants de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et de l'Institut national du patrimoine,
20. Élèves conservateurs de la filière bibliothèque de l'Institut national des études territoriales (INET),
21. Membres de l'équipe pédagogique et administrative du Goethe-Institut de Nancy en application de la convention passée avec la Bnu le 15 décembre 2016,
22. Journalistes sur présentation de leur carte de professionnelle de presse en cours de validité,
23. Les personnes en contrat de service civique pour la durée de leur contrat,
24. Les bénéficiaires de l'AME (Aide Médicale de l'Etat) et les demandeurs d'asile pour l'obtention d'une carte temporaire de consultation,

## B. CATÉGORIES D'USAGERS BÉNÉFICIAIRE DU DEMI-TARIF

Élèves scolarisés du secondaire des établissements publics sur présentation de leur carte de lycéen en cours de validité,

Élèves scolarisés des classes préparatoires publiques sur présentation de leur carte de lycéen ou d'étudiant en cours de validité,

Étudiants des organismes de recherche cités dans l'annexe 4

Etudiants usagers du service public de l'Enseignement supérieur français, autres que ceux cités en A.1, qui peuvent justifier d'avoir acquitté dans leur établissement d'origine les droits de scolarité, sur présentation de leur carte d'étudiant en cours de validité.

Alumni (souscrivant à l'offre cotisant).

La gratuité ou le tarif préférentiel est soumis à la présentation du justificatif correspondant.

En vigueur à partir du 1/04/2019

Le Président du Conseil d'administration



Bernard Coulie

## ANNEXE 4 – LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES DE RECHERCHE ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### 1- **Etablissements d'enseignement supérieur accrédités à délivrer le doctorat**

AgroSup Dijon  
Aix-Marseille Université  
Arts et métiers sciences et technologies  
Avignon Université  
Bordeaux INP  
Centrale Lille Institut\*  
Centrale Lyon  
Centrale Marseille  
Centrale Nantes  
Conservatoire national des arts et métiers  
CY Cergy Paris Université\*  
École des hautes études en santé publique  
École des hautes études en sciences sociales (Ehess)  
École des ponts ParisTech  
École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB)  
École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (ENISE)  
École nationale de l'aviation civile  
École nationale supérieure d'architecture de Bretagne  
École nationale supérieure d'architecture de Montpellier  
École nationale supérieure d'architecture de Nantes  
École nationale supérieure d'architecture de Toulouse  
École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux  
École nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM)  
École nationale supérieure de chimie de Rennes  
École normale supérieure de Lyon  
École normale supérieure de Rennes  
ENSICAen (École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen)  
ENSMM (École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon)  
ESCP Europe Business School  
GENES - ENSAI (Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique - École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information)  
HEC Paris  
IFPEN - IFP School (Institut français du pétrole Énergies nouvelles)  
INALCO (Institut national des langues et civilisations orientales)  
INP Toulouse  
INSA Centre Val-de-Loire

INSA Lyon  
INSA Rennes  
INSA Rouen  
INSA Toulouse  
Institut Agro\*  
Institut Mines Telecom (pour ses 4 écoles internes : Mines Albi-Carmaux, Mines d'Alès, Mines-Télécom Lille Douai, IMT Atlantique Bretagne Pays de la Loire),  
Institut Polytechnique de Paris  
ISAE - ENSMA (École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique)  
ISAE - SUPAERO  
La Rochelle Université  
Le Mans Université  
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)  
ONIRIS Nantes (Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation),  
Sciences Po Paris  
Sorbonne Université  
Université Bordeaux Montaigne  
Université Claude Bernard Lyon 1  
Université Clermont Auvergne  
Université Côte d'Azur  
Université d'Angers  
Université d'Artois  
Université d'Evry Val d'Essonne  
Université d'Orléans  
Université de Bordeaux  
Université de Bourgogne  
Université de Bretagne Occidentale  
Université de Bretagne Sud  
Université de Caen Normandie  
Université de Corse Pasquale Paoli  
Université de Franche-Comté  
Université de Guyane  
Université de Haute-Alsace  
Université de la Nouvelle-Calédonie  
Université de La Réunion  
Université de Lille  
Université de Limoge  
Université de Lorraine  
Université de Montpellier  
Université de Nantes  
Université de Paris  
Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Université de Perpignan - Via Domitia  
Université de Picardie Jules Verne  
Université de Poitiers  
Université de Polynésie française  
Université de Reims Champagne-Ardenne

Université de Rennes 1  
Université de Rouen Normandie  
Université de Strasbourg  
Université de technologie de Belfort Montbéliard  
Université de technologie de Compiègne  
Université de technologie de Troyes  
Université de Toulon  
Université de Tours  
Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines  
Université des Antilles  
Université du Littoral Côte d'Opale  
Université Grenoble Alpes  
Université Gustave Eiffel  
Université Jean Monnet Saint-Etienne  
Université Jean Moulin Lyon 3  
Université Le Havre Normandie  
Université Lumière - Lyon 2  
Université Panthéon-Assas  
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne  
Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis  
Université Paris Nanterre  
Université Paris Sciences et Lettres  
Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne  
Université Paris-Saclay  
Université Paul-Valéry - Montpellier 3  
Université Polytechnique Hauts-de-France  
Université Rennes 2  
Université Savoie Mont Blanc  
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3  
Université Sorbonne Paris Nord  
Université Toulouse-I Capitole  
Université Toulouse-II Jean Jaurès  
Université Toulouse-III Paul Sabatier  
VetAgro Sup (Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement)

## 2- Autres établissements dispensant des formations conférant le grade de master

Audencia Business School (Audencia Nantes École de management)  
Bordeaux sciences Agro (École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine)  
Brest Business School  
Burgundy School of Business  
Campus Caraïbéen des Arts  
Centre des hautes études de la construction  
Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes - Institut agronomique méditerranéen de Montpellier  
Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte



CESI Enseignement supérieur et formation professionnelle  
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon  
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris  
Ecam Rennes - Louis de Broglie  
ECAM-EPMI  
École catholique d'arts et métiers de Lyon  
École centrale d'électronique  
École d'ingénieurs de Purpan  
École d'ingénieurs des sciences aérospatiales  
École de biologie industrielle  
École de design Nantes-Atlantique  
École de l'air  
École de l'expertise comptable et de l'audit  
École du Louvre  
École européenne supérieure d'art de Bretagne  
École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers  
École médias arts Fructidor  
École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)  
École nationale de sécurité et d'administration de la mer  
École nationale des travaux publics de l'Etat  
École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg  
École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand  
École nationale supérieure d'architecture de Lyon  
École nationale supérieure d'architecture de Marseille  
École nationale supérieure d'architecture de Nancy  
École nationale supérieure d'architecture de Normandie  
École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville  
École nationale supérieure d'architecture de Paris-LaVillette (ENSAPLV)  
École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val-de-Seine  
École nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne  
École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg  
École nationale supérieure d'architecture de Versailles  
École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille  
École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais  
École nationale supérieure d'art de Bourges  
École nationale supérieure d'art de Dijon  
École nationale supérieure d'art de Limoges  
École nationale supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais  
École nationale supérieure d'art et de design de Marseille Méditerranée  
École nationale supérieure d'art et de design de Nancy  
École nationale supérieure d'art et de design de Tours-Angers-Le Mans  
École nationale supérieure d'art et de design Le Havre Rouen  
École nationale supérieure d'art et design Grenoble Valence  
École nationale supérieure d'arts & médias Caen - Cherbourg  
École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy  
École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise  
École nationale supérieure de création industrielle - Les ateliers

École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)  
École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications  
École nationale supérieure de la photographie  
École nationale supérieure de paysage Versailles Marseille  
École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne  
École nationale supérieure des arts décoratifs - Arts Déco  
École nationale supérieure des arts et industries textiles  
École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre  
École nationale supérieure des beaux-arts - Beaux-Arts de Paris  
École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon  
École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)  
École nationale supérieure Louis Lumière  
École nationale supérieure maritime  
École nationale vétérinaire d'Alfort  
École nationale vétérinaire de Toulouse  
École navale  
École pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA)  
École spéciale d'architecture  
École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP Paris, Cachan, Dijon, Troyes)  
École spéciale militaire de Saint-Cyr (Camp de Coëtquidan, École Interarmes)  
École supérieure angevine d'informatique et de productique  
École supérieure d'agriculture d'Angers  
École supérieure d'art Annecy Alpes  
École supérieure d'art d'Aix-en-Provence  
École supérieure d'art d'Avignon  
École supérieure d'art de Clermont Métropole  
École supérieure d'art de La Réunion  
École supérieure d'art et de design d'Amiens  
École supérieure d'art et de design d'Orléans  
École supérieure d'art et de design de Reims  
École supérieure d'art et de design de Saint-Etienne  
École supérieure d'art et de design des Pyrénées  
École supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée  
École supérieure d'électronique de l'Ouest  
École supérieure d'informatique, électronique et automatique (ESIEA)  
École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen  
École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz  
École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris  
École supérieure d'ingénieurs en génie électrique (ESIGELEC)  
École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci  
École supérieure de chimie organique et minérale  
École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon  
École supérieure de fonderie et de forge  
Ecole supérieure de journalisme de Lille  
École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux  
École supérieure des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire  
École supérieure des beaux-arts de Nîmes

École supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA)  
École supérieure du bois  
École supérieure du soudage et de ses applications  
EDC Paris Business School  
Edhec Business School  
EFREI Paris  
EIGSI (École supérieure en génie des systèmes industriels de La Rochelle)  
EM Lyon Business School  
EM Normandie (École de management de Normandie)  
EMLV (École de Management Léonard de Vinci)  
EPF  
ESC Pau Business School (École supérieure de commerce de Pau)  
ESCE (École supérieure de commerce extérieur)  
Esdes Lyon (École supérieure pour le développement économique et social de Lyon)  
ESME Sudria (École spéciale de mécanique et d'électricité)  
ESSCA (École supérieure des sciences commerciales d'Angers - Aix, Bordeaux, Lyon, Paris)  
ESSEC Business School (École supérieure des sciences économiques et commerciales)  
ESTACA (École supérieure des techniques aéronautiques et de constructions)  
EURECOM Sophia Antipolis  
Grenoble École de Management  
Groupe ESC Clermont (École supérieure de commerce de Clermont-Ferrand)  
Haute école des arts du Rhin  
ICD (Institut international du commerce et du développement)  
ICN Business School  
Idrac Business School (Institut de recherche et d'action commerciale)  
IESEG School of management (Institut d'économie scientifique et de gestion)  
IMT-BS (Institut Mines-Télécom Business School)  
INSA Strasbourg  
Insead (Institut européen d'administration des affaires)  
Insec Business School (Institut des hautes études économiques et commerciales)  
INSHEA  
Institut catholique d'arts et métiers (ICAM)  
Institut d'administration des entreprises de Paris  
Institut d'ingénierie informatique de Limoges (3iL)  
Institut Mines-Télécom, site de Saint-Etienne (École nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne)  
Institut national de l'Audiovisuel  
Institut national des sciences et techniques nucléaires  
Institut national du Patrimoine  
Institut national universitaire Jean-François Champollion  
Institut polytechnique des sciences avancées (IPSA)  
Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA)  
Institut supérieur d'électronique de Paris (ISEP)  
Institut supérieur de mécanique de Paris (Supméca)  
Institut supérieur des arts de Toulouse beaux-arts spectacle vivant  
Institut supérieur des beaux-arts de Besançon  
Institut supérieur des biotechnologies de Paris (SupBiotech)  
Institut supérieur des matériaux du Mans - CESI

Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics  
Institut textile et chimique de Lyon  
IPAG (Institut de préparation à l'administration et à la gestion)  
ISC Paris Business School (Institut supérieur du commerce)  
Isit (Institut de management et de communication interculturels)  
Istec Paris (Institut supérieur privé des sciences, techniques et économie commerciale)  
ISTOM (École supérieure d'agro-développement international)  
Kedge Business School  
La Rochelle Business School  
MO.CO.ESBA - École supérieure des beaux-arts de Montpellier agglomération  
Montpellier Business School  
Neoma Business School  
PSB (Paris School of Business)  
Rennes School of Business  
Sciences Po Toulouse  
Sciences Po Aix  
Sciences Po Bordeaux  
Sciences Po Lille  
Sciences Po Lyon  
Sciences Po Rennes  
SIGMA Clermont  
Skema Business School  
South Champagne Business School (SCBS)  
Toulouse Business School (TBS)  
UniLaSalle (Institut Polytechnique UniLasalle) : Campus de Beauvais ; Campus de Rouen)  
Université de Nîmes  
VetAgro-sup (École nationale vétérinaire de Lyon)  
Yncréa Hauts-de-France (École des hautes études d'ingénieur, Institut supérieur de l'électronique et du numérique, Institut supérieur d'agriculture)  
Yncréa Méditerranée (Institut supérieur de l'électronique et du numérique)  
Yncréa Ouest (Institut supérieur de l'électronique et du numérique) : ISEN Brest ; ISEN Nantes ; ISEN Rennes

### **3- Fédérations – communautés d'universités et établissements**

HESAM Université  
Normandie Université  
Université Bourgogne Franche Comté  
Université de Lyon  
Université Paris-Est  
Université confédérale Léonard de Vinci  
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées  
Université Paris-Lumières

### **4- Organismes de recherche**

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - site de l'ADEME  
ADIT Agence pour la diffusion de l'information technologique - site de l'ADIT  
ANDRA Agence nationale de gestion des déchets radioactifs - site de l'ANDRA  
B.R.G.M. Bureau de recherches géologiques et minières - site du B.R.G.M.  
C.E.A. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - site du C.E.A.

C.E.E. Centre d'études de l'emploi - site du C.E.E.  
CEPH Centre d'étude du polymorphisme humain - site du CEPH  
CIRAD Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes - site du CIRAD  
Cité des sciences et Palais de la découverte : Universcience - site de Universcience  
Cité nationale de l'histoire de l'immigration - site de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration  
CNES Centre national d'études spatiales - site du CNES  
C.N.R.S. Centre national de la recherche scientifique - site du C.N.R.S.  
GENOPOLE premier bioparc français dédié à la recherche en génomique, génétique et aux biotechnologies - site du Gip GENOPOLE  
IFÉ Institut français de l'éducation - site de l'IFÉ  
IFREMER Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - site de l'IFREMER  
IFPEN IFP Energies nouvelles - site de l'IFPEN  
IFSTTAR Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux - site de l'IFSTTAR qui devient université Gustave Eiffel  
INCA Institut national du Cancer - site de l'INCA  
INED Institut national d'études démographiques - site de l'INED  
INERIS Institut national de l'environnement industriel et des risques - site de l'INERIS  
INRAE Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement - site de l'INRAE  
INRIA Institut national de recherche en informatique et en automatique - site de l'INRIA  
INSERM Institut national de la santé et de la recherche médicale - site de l'INSERM  
Institut Curie - site de l'Institut Curie  
Institut Pasteur - site de l'Institut Pasteur  
IPEV Institut Polaire français Paul Emile Victor - site de l'IPEV  
I.R.D. Institut de recherche pour le développement (ex-ORSTOM) - site de l'I.R.D.  
I.R.S.N. Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - site de l'I.R.S.N.  
M.N.H.N Museum national d'histoire naturelle - site du Musée national d'histoire naturelle  
Musée du quai Branly - site du musée du quai Branly  
ONERA Office National d'Études et de Recherches Aéronautiques - site de l'ONERA  
O.S.T. Observatoire des sciences et techniques - site de l'O.S.T. (voir aussi le HCESRES)  
Palais de la découverte et Cité des sciences : Universcience - site de Universcience  
RENATER Réseau national des télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche - site du RENATER

Source : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) > Enseignement supérieur -> Etablissements + Recherche > Organismes de recherche

Mise à jour en janvier 2020

## ANNEXE 5 - CONDITIONS DE REPRODUCTION DES DOCUMENTS

### 1 - Reproductions de documents par les lecteurs :

La reproduction par les lecteurs de documents protégés au titre de la législation sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle est autorisée dans les conditions suivantes :

- les photocopies sont autorisées dans la limite de 10% pour un livre et de 30% pour une revue ;
- les reproductions numériques faites avec des appareils personnels sont autorisées pour des usages exclusivement personnels ou à des fins pédagogiques et de recherche ;
- les reproductions numériques faites par les lecteurs sur les appareils mis à disposition sont autorisées pour des usages exclusivement personnels ou à des fins pédagogiques ou de recherche ; les lecteurs devront au préalable enregistrer auprès du personnel de la Bnu les références de ou des extrait(s) reproduits, à fins de déclaration auprès du Centre Français du droit de Copie.

La reproduction par les lecteurs de documents appartenant au domaine public est autorisée.

Ces dispositions s'appliquent sous réserve des limitations suivantes :

- ne pas nuire à l'état physique du document (ni flash, ni lumière additionnelle, ni ouverture forcée du document) ; la Bnu se réserve le droit d'interdire la photocopie ou la prise de vue directe par le lecteur pour tout document jugé fragile ou dont la manipulation pourrait nuire à la bonne conservation ;
- ne pas gêner les autres personnes présentes dans la salle ;
- pour les documents des réserves :
  - les photocopies ne sont pas autorisées ;
  - les reproductions numériques sont soumises à accord écrit préalable ; la réponse est fournie dans les deux jours ouvrables qui suivent ;

### 2 - Reproductions par la Bnu

La Bnu peut effectuer à la demande des reproductions de ses documents. Cette prestation est payante (voir liste des tarifs de vente de produits et des prestations de service) et ne peut porter que sur des documents du domaine public (sauf si les auteurs des documents – ou, le cas échéant, leurs ayants droit – ont donné leur autorisation). Des formulaires sont disponibles en ligne ainsi qu'à l'Espace Patrimoine. Les documents numérisés sont mis à la disposition des demandeurs par voie électronique.

En vigueur à partir du 28/09/2015



L'Administrateur  
Albert Poirot

## ANNEXE 6 – CONDITIONS D'ACCÈS aux ressources Électroniques 2019

Ressources en ligne sous licence à la Bnu			
Editeur/Diffuseur	Nom de la ressource	Accès distant*	Lecteurs autorisés à l'accès distant **
Biering & Brikmann	Dyabola	Oui (3 accès simultanés)	Tous lecteurs inscrits
Brepols	L'Année philologique	Oui  (3 accès simultanés)	Tous lecteurs inscrits
	Bibliographie internationale de l'Humanisme et de la Renaissance		
	Brepolis Latin complete		
	Brepolis Medieval Bibliographies		
	Brepolis Medieval encyclopaedias		
	Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques		
	Patrologia Orientalis		
	Vetus latina Database		
Brill	Dictionary of religion	Oui	Tous lecteurs inscrits
	Encyclopaedia of Islam (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> éditions)		
	Encyclopaedia of Christianity		
	Encyclopaedia of Law and Religion		
	Historical atlas of Islam		
	Index Islamicus <i>Nouveauté</i>		
	Religion past and present		
	Richard Wagner Online <i>Nouveauté</i>		
Cairn. info	Encyclopédies de poche (collections <i>Que sais-je et Repères</i> )	Oui	Tous lecteurs inscrits
	Ouvrages : 57 titres ( <i>voir catalogue en ligne</i> )		
	Revue – bouquet général		
Cambridge University Press	The New Cambridge history of the Bible	Oui	Tous lecteurs inscrits
Cedrom-SNI	Europresse	Oui (30 accès simultanés)	Tous lecteurs inscrits
Classiques Garnier Numérique	Bibliographie de la littérature française	Oui	Tous les lecteurs inscrits
Cléo	OpenEdition Freemium	Oui	Tous lecteurs inscrits
De Gruyter	Allgemeines Künstlerlexikon <i>Nouveauté</i>	Oui	Tous lecteurs inscrits
	Ebooks ( <i>voir catalogue en ligne</i> )	Oui	Tous lecteurs inscrits

	Verfasser Datenbank	Oui	Tous lecteurs inscrits
DFG	Digizeitschriften	Oui	Oui
EBSCOhost / ATLA	ATLA religion database with ATLASerials Plus	Oui	Tous lecteurs inscrits
	New testament abstract	Oui	Tous lecteurs inscrits
	Old testament abstract	Oui	Tous lecteurs inscrits
Editions de <b>l'Atelier</b>	Le Maitron – Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier	Oui	Tous lecteurs inscrits
Edizioni del Galluzzo	Mirabile	Oui (3 accès simultanés)	Étudiants, enseignants-chercheurs et personnels Unistra
Erudit	Erudit	Oui	Tous lecteurs inscrits
Gale	Gale virtual reference library : ouvrages de références ( <i>voir catalogue en ligne</i> )	Oui	Tous lecteurs inscrits
Klostermann	Bibliographie der deutschen Sprach-und literaturwissenschaft	Oui	Étudiants, enseignants-chercheurs et personnels Unistra
Larcier	StradaLex Europe	Oui (15 accès simultanés)	Tous lecteurs inscrits
MyCow.eu	MyCow	oui	Tous lecteurs inscrits
Nachschlage.net	Kritisches Lexikon zur deutschsprachigen Gegenwartsliteratur	Oui (1 accès simultané)	Tous lecteurs inscrits
	Komponisten der Gegenwart (KDG)	Oui	Tous lecteurs inscrits
Proquest	Acta sanctorum	Oui	Tous lecteurs inscrits
	Bertolt Brechts Werke		
	Ebook Central : ( <i>voir catalogue en ligne</i> )		
	Goethes Werke		
	International Bibliography of Art		
	Kafkas Werke		
	Luthers Werke		
	MLA		
	Patrologia latina		
	Schillers Werke		
	Teatro espanol del siglo de oro		
Twentieth Century Religious Thought : vol. 1, Christianity			
Publie.net	Publie.net	Oui	Tous lecteurs inscrits
Semantics	Bibliographie Linguistischer Literatur Datenbank	Oui	Étudiants, enseignants-chercheurs et personnels Unistra
TSP Diffusion	Project Muse : collection humanities	oui	Tous lecteurs inscrits
Universalis	Encyclopédie Universalis	oui	Tous lecteurs inscrits
Vocable	Vocable	oui	Tous lecteurs inscrits



Wiley	Virgil encyclopaedia online	Oui	Étudiants, enseignants-chercheurs et personnels Unistra
-------	-----------------------------	-----	---

Licences nationales – Projet ISTEEX			
Editeur/Diffuseur	Nom de la ressource	Accès distant*	Lecteurs autorisés à l'accès distant **
Brill	Neue Pauly / New Pauly	Oui	Tous lecteurs inscrits
Brill Brepols	Recueil des cours de l'Académie de la Haye (338 volumes)	Oui	Tous lecteurs inscrits
	220 Revues (archives 1 <sup>er</sup> numéro - 2012)	oui	Tous lecteurs inscrits
	45 revues (1882-2012) (en cours de traitement)		
Brepols Cambridge University Press	849 titres (en cours de traitement)	oui	Tous lecteurs inscrits
	312 revues (archives 1 <sup>er</sup> numéro - 2010)	oui	Tous lecteurs inscrits
Chadwyck / Proquest	Early English books online (EEBO)	Oui	Étudiants, enseignants-chercheurs et personnels Unistra
Classiques Garnier numériques	<b>Grand Corpus des dictionnaires</b>	Oui	Tous lecteurs inscrits
Classiques Garnier numériques De Gruyter	<b>Grand Corpus des grammaires françaises</b>	Oui	Tous lecteurs inscrits
	477 revues (archives 1 <sup>er</sup> numéro - 2012)	Oui	Tous lecteurs inscrits
De Gruyter	223 ebooks (en cours de traitement)	oui	Tous les lecteurs inscrits
Elsevier	Science Direct plus de 2200 revues (archives 1 <sup>er</sup> numéro - 2001)	Oui	Étudiants, enseignants-chercheurs et personnels Unistra
Emerald	362 revues (archives 1 <sup>er</sup> numéro - 2010)	Oui	Étudiants, enseignants-chercheurs et personnels Unistra
Gale	Eighteenth century collections online (ECCO)	Oui	Tous lecteurs inscrits
Oxford University Press	264 revues (archives 1 <sup>er</sup> numéro - 2010)	Oui	Tous lecteurs inscrits
Numérique Premium	268 ebooks	oui	Étudiants, enseignants-chercheurs et personnels Unistra
Sage	748 revues (archives 1 <sup>er</sup> numéro - 2009)	Oui	Tous lecteurs inscrits
Springer	1397 revues (archives 1 <sup>er</sup> numéro - 1996)	Oui	Tous lecteurs inscrits
Springer Taylor & Francis	7360 ebooks	Oui	Tous lecteurs inscrits
	1500 ouvrages sciences politiques et relations internationales 1977-2012	oui	Tous lecteurs inscrits

Wiley	1577 revues (archives 1 <sup>er</sup> numéro - 2011)	Oui	Étudiants, enseignants-chercheurs et personnels Unistra
-------	--	-----	---

\* L'accès à toutes les ressources en ligne sous licence est autorisé sur les postes informatiques de la bibliothèque à tous les lecteurs inscrits à la Bnu. Par défaut, le nombre d'accès simultanés est illimité. Dans le cas contraire, le nombre d'accès simultanés disponibles est précisé.

\*\* Les lecteurs non-domiciliés en France (hors lecteurs Unistra et établissements associés) ont accès aux ressources électroniques de la Bnu sur place uniquement.

Mise à jour : 17/02/2019

## ANNEXE 7 - Charte des espaces publics proposés à la location

La location de certains de ses espaces par la Bnu constitue une activité subsidiaire de l'établissement, qui se réserve donc le droit de refuser d'accueillir une manifestation, notamment pour les motifs suivants :

- lorsque la manifestation risque de perturber le fonctionnement des services et missions premiers de la Bnu ;
- lorsque la manifestation risque de nuire à l'image de la Bnu sur le plan de l'expression artistique ou intellectuelle ;
- lorsque la manifestation risque d'entrer en contradiction avec l'obligation de neutralité et de laïcité de l'établissement ;
- lorsque la manifestation relève du débat de controverse, que celle-ci soit religieuse, politique ou syndicale ;
- lorsque la manifestation est susceptible de déclencher une polémique ;
- lorsque la manifestation est susceptible de revêtir un caractère raciste, homophobe, sectaire, négationniste ou discriminatoire ;
- lorsque la manifestation peut constituer un danger pour le personnel, le public ou les collections de la Bnu ;
- lorsque les espaces concernés ou des espaces proches nécessitant de conserver un accès, sont déjà occupés par la Bnu ou ses partenaires.

De plus, afin de conserver la maîtrise de l'occupation de ses espaces, la Bnu refuse toute demande émanant d'un tiers intermédiaire (notamment les agences spécialisées dans l'événementiel) qui ne sera pas l'utilisateur final des espaces loués.

Dans tous les cas, la Bnu se réserve le droit d'accepter ou non une location et de juger de l'intérêt d'une manifestation au regard de ses missions, de ses partenariats et de l'actualité du moment. Elle exerce une pleine responsabilité vis-à-vis de cette question.

Le 10 juillet 2015



L'Administrateur

Albert Poirot

## Annexe 8 - Dispositions relatives aux violences sexistes, sexuelles et aux agissements discriminatoires – Rappels de la Loi

**1. Le harcèlement sexuel** est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Peine légale encourue : deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

*Article 222-33 du code pénal créé par LOI n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 1*

**2. L'injure** non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée est punie par la loi. Est punie de la même peine l'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

Peine légale encourue : amende prévue pour les contraventions de 4<sup>e</sup> classe (jusqu'à 750€).

*Article R 624-4 du Code pénal*

**3. L'exhibition sexuelle** imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie par la loi. Même en l'absence d'exposition d'une partie dénudée du corps, l'exhibition sexuelle est constituée si est imposée à la vue d'autrui, dans un lieu accessible aux regards du public, la commission explicite d'un acte sexuel, réel ou simulé.

Peine légale encourue : un an d'emprisonnement et jusqu'à 15 000 euros d'amende.

*Article 222-32 du Code pénal*

**4. L'atteinte à la vie privée :** Le fait d'user de tout moyen afin d'apercevoir les parties intimes d'une personne que celle-ci, du fait de son habillement ou de sa présence dans un lieu clos, a caché à la vue des tiers, lorsqu'il est commis à l'insu ou sans le consentement de la personne, est puni par loi.

Peine légale encourue : un an d'emprisonnement et jusqu'à 15 000 euros d'amende.

*Article 226-1 à 226-7 du Code pénal*